### 5496/21

#### ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SESSION ORDINAIRE DE 2020/2021** 

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 27 janvier 2021 Enregistré à la Présidence du Sénat le 27 janvier 2021

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

# PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Projet de décision du Conseil portant remplacement d'un suppléant du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA), pour la Suède

E 15454



Bruxelles, le 21 janvier 2021 (OR. en)

5496/21

SOC 27 EMPL 18 SAN 26

#### **NOTE**

Origine:	Secrétariat général du Conseil		
Destinataire:	délégations		
Objet:	Projet de décision du Conseil portant remplacement d'un suppléant du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA), pour la Suède		

Les délégations trouveront en annexe le projet de décision du Conseil portant remplacement d'un suppléant du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, pour la Suède.

5496/21 is 1

LIFE.4 FR

#### Projet de DÉCISION DU CONSEIL

du

portant remplacement d'un suppléant du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

#### LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (UE) 2019/126 du Parlement européen et du Conseil instituant l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) et abrogeant le règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil<sup>1</sup>, et notamment son article 4,

#### considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 9 avril 2019<sup>2</sup>, du 6 juin 2019<sup>3</sup> et du 8 juillet 2019<sup>4</sup>, le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2023.
- (2) Un siège de suppléant, dans la catégorie des représentants des gouvernements, est devenu vacant à la suite de la démission de M<sup>me</sup> Victoria DIPPEL.
- (3) Le gouvernement suédois a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

#### A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

5496/21 is 2 LIFE.4 **FR** 

.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> JO L 30 du 31.1.2019, p. 58.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> JO C 135 du 11.4.2019, p. 7.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> JO C 195 du 11.6.2019, p. 4.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> JO C 232 du 10.7.2019, p. 4.

#### Article premier

M<sup>me</sup> Viktoria BERGSTRÖM est nommée suppléante du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail en remplacement de M<sup>me</sup> Victoria DIPPEL pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2023.

A . •	1 ^
A rt10	10 7
Artic	15 /
1 11 01 0	

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil Le président

5496/21 is 3

LIFE.4 FR